E.R. : Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

INDUSTRIE DU BETON - CP 106.02

SALAIRES ET PRIMES A PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2024

Les salaires et les primes augmentent de 2 % à partir du 1^{er} novembre 2024 (pivot : 130,02)

Manœuvre	19,2951 €
Spécialisé 2 ^e cat	19,4310 €
Spécialisé 1e cat	19,6746 €
Homme / Femme de métier 2e cat	20,1168 €
Homme / Femme de métier 1º cat	20,7479 €
Nettoyeur(euse)	17,1993 €

Equipes du matin et de l'après-midi	1,0205€
Equipe de nuit	3,0606 €

SI VOUS AVEZ PLUS DE QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE DELEGUE



